



ACCÉLÉRER LA VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI DES "TRÉSORS" À PRÉSERVER ET PARTAGER

Le Parc des Volcans d'Auvergne et la Fondation du patrimoine signent une convention de partenariat

FONDATION



DU
PATRIMOINE

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Mardi 17 déc. 2019

Le Parc des Volcans d'Auvergne et la Fondation du patrimoine s'engagent pour la mise en valeur du petit patrimoine bâti, via une convention de partenariat. Croix, statues, chapelles, fours à pain, dolmens, ou encore abreuvoirs... 5 500 petits trésors ont été recensés par le Parc, sur ses 147 communes. Grâce à différents dispositifs de financement, la Fondation du Patrimoine mettra en œuvre, dès 2020, avec l'appui du Parc et en concertation avec ses communes, des actions de restauration et de valorisation du patrimoine bâti.

Un patrimoine riche et des actions déjà engagées

Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'un riche **patrimoine bâti et immatériel**. De nombreux lieux de vie du territoire disposent d'un patrimoine historique qui leur donne un caractère unique : fours à pain, lavoirs, fontaines, croix, chapelles, mais aussi étables, maisons de bourg traditionnelles, châteaux, burons, etc. sont autant de témoignages d'une architecture, de modes de vie et d'une histoire qui enrichissent le quotidien par les valeurs culturelles et paysagères qu'ils représentent. Le nombre de communes labellisées « Plus beaux villages de France » ou encore « Petites cités de caractère », et le nombre important de Monuments historiques recensés sur le territoire, renforcent ce constat.

De 2013 à 2018, le Syndicat mixte a actualisé et numérisé l'intégralité de son « **Inventaire du petit patrimoine bâti non protégé** » (près de **5 500 éléments recensés** à l'échelle des 147 communes : fours, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, croix, etc.). Ces données seront utilisées pour identifier les **édifices prioritaires en termes de travaux** de restauration ou de valorisation.

Les engagements des partenaires

Un effort commun pour accélérer la préservation du Patrimoine situé sur le territoire du Parc

La Fondation du patrimoine mènera des interventions **sur l'ensemble des communes adhérentes et associées du Parc** à partir des outils et des financements dont elle dispose, comme les labels ou le mécénat.

De son côté, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

- **informer** le public, les professionnels et les collectivités du partenariat mené par le Syndicat mixte et la Fondation, ainsi que sur les différentes aides, subventions et exonérations mobilisables ;
- **favoriser la mise en œuvre du mécénat** susceptible d'être développé par la Fondation sur le territoire du Parc en orientant les porteurs de projets vers ce type de dispositif ;
- **faciliter les contacts de la Fondation avec les porteurs de projets** (collectivités, particuliers) ou les entreprises situées dans le périmètre du Parc ;
- **transmettre à la Fondation les données de l'inventaire réalisé durant 5 ans du petit patrimoine bâti non protégé**.

Dès 2020, la Fondation du patrimoine et le Parc souhaitent se concentrer sur **des projets thématiques**, pour cibler leurs interventions (le patrimoine hydraulique par exemple, et notamment les fontaines et lavoirs, très présents sur le territoire du Parc).

L'objectif est de mobiliser les différentes sources de financements possibles, en mettant systématiquement l'accent sur la souscription populaire. Le **financement participatif** permet aux habitants de s'engager pour la préservation de leur patrimoine.

Les partenaires s'appuieront sur **le travail d'inventaire du petit patrimoine** bâti réalisé par le Parc entre 2013 et 2018, pour identifier le patrimoine en péril et programmer les travaux de restauration les plus urgents.

La Fondation du patrimoine a désigné **des référents dans chaque département** afin de faciliter le lien avec les collectivités et les propriétaires.

Vous êtes une collectivité, une association, un habitant du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et vous souhaitez bénéficier d'aides financières pour réaliser des travaux de restauration de votre patrimoine bâti. Contactez la Fondation du patrimoine (délégation Auvergne) au 04 73 30 90 01 / auvergne@fondation-patrimoine.org

Contact presse

Anne DASRIAUX, Chargée de communication du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
tél. : 04 73 65 64 38 / 06 89 11 95 82 | adasriaux@parcdesvolcans.fr | Montlosier - 63970 Aydat